

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Société Anonyme au capital de 1 711 279 700 €
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67913 STRASBOURG Cedex 9
RCS Strasbourg B 355 801 929

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2025

[...]

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise joint à ce rapport, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 1 491 002 218,56 euros

L'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 10 377,57 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges ressortant à 2 594,39 euros.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 1 491 002 218,56 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 226 381,48 euros, soit la somme de 1 491 228 600,04 euros comme suit :

- de verser un dividende de 4,97 euros à chacune des 34 302 302 actions existantes au 31 décembre 2024 ; soit une distribution globale de 170 482 440,94 euros.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;

- de ne verser aucune somme à la réserve légale, cette dernière ayant atteint le minimum réglementaire de 10% du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 1 320 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 746 159,10 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est rappelé que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2021	2022	2023
Montant unitaire en €	6,72 €	5,34 €	4,87 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	OUI	OUI	OUI

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

[...]

Certifié conforme

Le 25 avril 2025

Le secrétaire de l'assemblée
Philippe LEFEUVRE



LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

ETATS FINANCIERS DE LA BFCM

Comptes annuels

Actif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales, CCP	2.2, 2.3	34 651 131 030,01	41 413 586 082,87
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15	8 942 398 088,81	7 414 699 947,74
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3	142 234 000 197,66	139 378 899 953,75
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4	1 479 175 832,18	1 701 809 145,93
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15	29 994 058 494,22	17 202 901 539,43
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15	1 036 282 688,89	861 988 840,03
Participations et autres titres détenus à LT	2.17	335 150 302,87	343 175 601,32
Parts dans les entreprises liées	2.17	18 119 722 088,51	17 461 960 573,20
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21	8 000 141,00	8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0, 2.1	35 657,45	43 484,27
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	2.24	5 798 904 123,00	9 877 092 057,84
Comptes de régularisation	2.25	1 262 761 254,86	2 133 275 826,29
TOTAL DE L'ACTIF		243 861 619 899,46	237 797 433 193,67

Hors-bilan

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés			
Engagements de financement	3.0	451 527 827,51	490 448 220,83
Engagements de garantie	3.1	6 312 762 843,20	7 391 270 020,90
Engagements sur titres		-	81 405 635,84

Passif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, CCP	2.2, 2.3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3	90 778 332 756,40	92 778 128 546,27
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3	12 679 500 705,53	13 501 717 477,57
Dettes représentées par un titre	2.3	107 682 654 183,86	100 575 394 961,95
Autres passifs	2.24	948 664 177,25	375 325 920,20
Comptes de régularisation	2.25	2 633 077 283,53	3 305 259 172,23
Provisions pour risques et charges	2.27	573 621 434,97	523 710 811,25
Dettes subordonnées	2.7	11 884 149 723,32	11 380 226 677,42
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20	61 552 244,43	61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20		
Capital souscrit	2.20	1 715 115 100,00	1 715 115 100,00
Primes d'émission	2.20	4 852 655 174,87	4 852 655 174,87
Réserves	2.20	8 561 068 515,26	7 613 684 975,26
Écarts de réévaluation		-	-
Prov. réglementées et subventions d'investissement	2.20	-	-
Report à nouveau	2.20	226 381,48	901 666,26
Résultat de l'exercice	2.20	1 491 002 218,56	1 113 760 465,96
TOTAL DU PASSIF		243 861 619 899,46	237 797 433 193,67

Hors-bilan

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus			
Engagements de financement	3.0	34 662 707 663,19	22 007 989 802,80
Engagements de garantie	3.1	-	-
Engagements sur titres		78 813 435,42	1 094 000 000,01

Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	17 875 768 441,53	15 201 228 268,17
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-17 911 472 290,19	-15 145 804 606,79
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA		-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA		-	-
+ Produits sur opérations de location simple		-	-
- Charges sur opérations de location simple		-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2	1 646 191 866,70	667 568 434,59
+ Commissions (produits)	4.3	189 930 073,86	169 518 912,51
- Commissions (charges)	4.3	-195 284 619,48	-175 036 454,20
+/- Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	-46 357 834,28	9 918 635,03
+/- Gains sur opérations des portefeuilles placement et assimilés	4.5	62 026 673,13	-23 691 377,71
+ Autres produits d'exploitation	4.6	382 752,76	231 588,19
- Autres charges d'exploitation	4.6	-111 960 264,44	-27 116 562,50
Produit net bancaire		1 509 224 799,59	676 816 837,29
- Charges générales d'exploitation	4.7	-86 525 212,33	-91 246 480,04
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		-7 826,82	-7 819,99
Résultat brut d'exploitation		1 422 691 760,44	585 562 537,26
+/- coût du risque	4.8	-	-8 420 643,39
Résultat d'exploitation		1 422 691 760,44	577 141 893,87
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	24 919 691,84	542 666 581,69
Résultat courant avant impôts		1 447 611 452,28	1 119 808 475,56
+/- Résultat exceptionnel	4,10	-5 640,00	-
- Impôt sur les bénéfices	4.11	43 396 406,28	-6 048 009,60
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		1 491 002 218,56	1 113 760 465,96

Notes annexes aux comptes annuels

Principes comptables et Note 1 méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédits concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer

formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable ».

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent juridiquement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

1.5

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments

libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus, mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié à un âge qui a été porté de son 62^e à son 63^e anniversaire depuis l'exercice 2023, afin de tenir compte des effets de la réforme des retraites entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Le coût des services passés lié à cette modification d'âge de départ est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 Commissions

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

1.13 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^e alinéa du Code général des impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CFCM, société « tête d'intégration » ;
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ainsi que 38 autres entités du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CFCM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.14 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

1.15 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursements	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations financières	25 172 000	13 995 919	419 064	-965 905	37 782 950
Immobilisations corporelles	1 578	-	-	-	1 578
Immobilisations incorporelles	8 000	-	-	-	8 000
TOTAUX	25 181 578	13 995 919	419 064	-965 905	37 792 528

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2024
Immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 534	8	-	1 542
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAUX	1 534	8	-	1 542

DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2024
Immobilisations financières	480 253	73 024	66 030	487 247
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAUX	480 253	73 024	66 030	487 247

2.2 Répartition des créances et dettes

A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2024		Montant 2023	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	828 414	-	704 736	-
Prêts, valeurs reçues en pension ⁽¹⁾	33 970 700	133 240 907	40 766 600	132 873 526
Titres reçus en pension livrée	-	1 334 230	-	536 129
Valeurs non imputées	-	7	-	1 743
Créances rattachées ⁽¹⁾	2 831	788 589	13 591	907 507
Créances douteuses	-	-	-	-
(Dépréciations)	-	-	-	-
TOTAL	34 801 945	135 363 733	41 484 927	134 318 905
Prêts subordonnés	-	6 013 151	-	4 337 151
TOTAL DES CRÉANCES ENVERS LES EC ET BC	-	176 178 829	-	180 140 983
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	<i>33 944 829</i>	<i>-</i>	<i>40 762 083</i>	<i>-</i>

B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2024		Montant 2023	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	23 101 759	-	19 174 227	-
Emprunts ⁽¹⁾	1 986 524	62 483 091	1 796 471	55 652 692
Valeurs données en pension ⁽¹⁾	-	-	-	11 725 600
Titres donnés en pension livrée	-	1 698 651	-	1 017 160
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Dettes rattachées ⁽¹⁾	238	635 727	791	811 532
Autres sommes dues	872 343	-	2 599 656	-
TOTAL	25 960 864	64 817 469	23 571 145	69 206 984
TOTAL DES DETTES ENVERS LES EC ET BC	-	90 778 333	-	92 778 129
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>12 036 684</i>

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	34 799 114	-	-	-	2 831	34 801 945
À terme	16 400 807	19 574 214	70 246 623	34 366 651	788 589	141 376 884
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	98 884	235 256	712 000	195 998	6 288	1 248 426
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	230 750	-	-	-	-	230 750
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
	1 118 513	894 310	10 164 492	17 505 232	311 512	29 994 059
<i>dont titres de transaction</i>	<i>899</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>899</i>
TOTAUX	52 648 068	20 703 780	81 123 115	52 067 881	1 109 220	207 652 064

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	25 960 626	-	-	-	238	25 960 864
À terme	5 188 528	5 653 214	26 980 000	26 360 000	635 727	64 817 469
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
À vue	11 458 624	-	-	-	-	11 458 624
À terme	1 220 068	-	-	-	809	1 220 877
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-	-	-	-	-
Créances négociables	10 468 874	24 533 834	1 117 730	1 309 000	518 898	37 948 336
Emprunts obligataires	5 399 941	7 612 901	32 799 499	9 377 956	638 508	55 828 805
Autres titres	-	-	6 250 000	7 500 000	155 513	13 905 513
DETTES SUBORDONNÉES	-	1 055 000	4 715 000	5 893 215	220 935	11 884 150
TOTAUX	59 696 661	38 854 949	71 862 229	50 440 171	2 170 628	223 024 638

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 6 288 milliers d'euros sur créances brutes

	Montant 2024			Montant 2023		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE						
Sociétés	1 472 859	25 027	25 027	1 696 617	25 027	25 027
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-
Particuliers	9	-	-	11	-	-
Administrations publiques	20	-	-	50	-	-
Administrations privées	-	-	-	-	-	-
Total	1 472 888	25 027	25 027	1 696 678	25 027	25 027
RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ						
Agriculture et industries minières	-	-	-	-	-	-
Commerces de détails et de gros	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-
Services aux entreprises et holding	25 027	25 027	25 027	25 027	25 027	25 027
Services aux particuliers	-	-	-	-	-	-
Services financiers	1 372 841	-	-	1 591 515	-	-
Services immobiliers	71 004	-	-	75 719	-	-
Transports et communication	59	-	-	57	-	-
Non ventilé et autres	3 957	-	-	4 360	-	-
Total	1 472 888	25 027	25 027	1 696 678	25 027	25 027
RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES						
France	1 454 954	25 027	25 027	1 300 129	25 027	25 027
Europe hors France	17 934	-	-	396 549	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 472 888	25 027	25 027	1 696 678	25 027	25 027

Sur l'exercice 2024, la BFCM n'a comptabilisé aucune dotation aux provisions. L'encours de créances douteuses est de 25 027 milliers d'euros.

Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	118 728	106 508
À terme	103 877 814	102 986 371
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	377 003	373 933
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	19 460 766	7 224 089
CRÉANCES SUBORDONNÉES	6 706 473	5 155 759
TOTAL	130 540 784	115 846 660

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	10 643 553	11 218 581
À terme	57 434 157	50 752 645
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE		
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	750 663	460 501
À terme	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-
Créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	2 473 597	2 494 769
Autres dettes représentées par un titre	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	16 501	16 558
TOTAL	71 318 471	64 943 054

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2024		Montant 2023	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À terme	5 569 151	-	4 046 151	-
Indéterminée	444 000	-	291 000	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	794 000	794 000	933 950	933 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	190 596	132 873	190 596	132 873
TOTAL	6 997 747	926 873	5 461 697	1 066 823

2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2024			Montant 2023		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
Emprunt SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS	EUR	593 215	indéterminée	EUR	593 215	indéterminée
TSR 3 % – XS1069549761	EUR	-	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5 % – XS1824240136	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3 % – XS1288858548	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375 % – XS1385945131	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875 % – XS1512677003	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625 % – XS1587911451	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625 % – XS1717355561	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875 % – FR0013425162	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125 % – FR0014006KD4	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8 % – FR0012632495	EUR	3 000	02/04/2025	EUR	3 000	02/04/2025
TSR 1,9 % – FR0012618320	EUR	22 000	02/04/2025	EUR	22 000	02/04/2025
TSR 2,125 % – FR0013201431	EUR	300 000	12/09/2026	EUR	300 000	12/09/2026
TSR 2,75 % – FR0012616894	EUR	40 000	27/04/2027	EUR	40 000	27/04/2027
TSR 3,4 % – FR0012304442	EUR	55 000	22/12/2026	EUR	55 000	22/12/2026
TSR 3,875 % – FR001400AY79	EUR	1 250 000	16/06/2032	EUR	1 250 000	16/06/2032
TSR 4,25 % – FR0011781061	EUR	120 000	27/06/2026	EUR	120 000	27/06/2026
TSR 3,1 % – FR0012033926	EUR	-	06/08/2024	EUR	11 100	06/08/2024
TSR EURIB6+1,78 – FR0013073764	EUR	50 000	23/12/2030	EUR	50 000	23/12/2030
TSR 4 % – FR0011828235	EUR	-	10/04/2024	EUR	5 000	10/04/2024
TSR 3,15 % – FR0011927037	EUR	-	03/06/2024	EUR	7 000	03/06/2024
TSR CMS10+130 – FR0012046860	EUR	-	29/07/2024	EUR	2 000	29/07/2024
TSR 3,10 % – FR0012112605	EUR	-	03/09/2024	EUR	3 000	03/09/2024
TSR 3 % – FR0012187078	EUR	-	15/10/2024	EUR	5 000	15/10/2024
TSR 3 % – FR0012187086	EUR	-	15/10/2024	EUR	3 500	15/10/2024
TSR 2,60 % – FR0012303246	EUR	-	28/11/2024	EUR	4 000	28/11/2024
TSR 1,35 % – FR0012767267	EUR	30 000	02/06/2025	EUR	30 000	02/06/2025
TSR 5,125 % – FR001400F323	EUR	1 250 000	13/01/2033		1 250 000	13/01/2033
TSR 4,375% - FR001400N315	EUR	1 500 000	11/01/2034			
		11 663 215			11 203 815	
		220 935	Créances rattachées		176 412	Créances rattachées
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les cinq premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.					

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2024			Montant 2023		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et valeurs assimilées.	-	8 942 398	-	-	7 414 700	-
Obligations et autres titres	899	10 846 181	19 146 978	960	10 166 786	7 035 156
Actions et OPC	-	1 036 283	-	-	861 989	-
TOTAUX	899	20 824 862	19 146 978	960	18 443 475	7 035 156

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2024.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2024		Montant 2023	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire	113 559	136 484	80 547	111 607
■ Marché monétaire	18 210	-	-	-
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire	1 749	-	2 213	-
■ Marché monétaire	-	-	-	-

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2024	Montant 2023
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	360 233	323 254
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	337 741	398 090
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	295 255	-
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	162 744	56 338

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2024	Montant 2023
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et OPC	-	-

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2024		Montant 2023	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	1 334 230	-	536 129	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	-	1 698 651	-	1 017 160
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE				
Autres dettes	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-
TOTAL	1 334 230	1 698 651	536 129	1 017 160

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2024 correspondent à :

- des dépôts sécurisés pour 40 000 milliers d'euros ;
- des emprunts d'État pour 1 294 230 milliers d'euros.

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2024			Montant 2023		
	Émetteur			Émetteur		
	Organismes publics	Autres	Créances rattachées	Organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et autres titres	11 978 446	26 587 649	370 362	11 051 063	13 381 596	184 942

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilés	7 951 758	931 790	58 850	7 355 019	-	59 681
Obligations et autres titres	28 708 140	974 407	311 512	16 053 257	1 024 383	125 261
Actions et OPC	1 034 644	1 639	-	858 463	3 526	-
TOTAUX	37 694 542	1 907 836	370 362	24 266 739	1 027 909	184 942

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	-	-	-	-	-

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	-	-	-	-	-

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2024	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2023
Participations et activité de portefeuille	187 146	187 636
Parts dans les entreprises liées	6 396 882	6 396 882
TOTAL	6 584 028	6 584 518

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31 décembre 2024 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
CM Foncière	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2023	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2024
Capital souscrit	1 715 115	-	-	1 715 115
Primes d'émission	4 852 655	-	-	4 852 655
Réserve légale	171 128	384	-	171 512
Réserves statutaires et contractuelles	7 433 062	947 000	-	8 380 062
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	9 495	-	-	9 495
Report à nouveau	902	-676	-	226
Résultat de l'exercice	1 113 760	-1 113 760	-	1 491 002
Distribution de dividendes	-	167 052	-	-
TOTAL	15 296 117	-	-	16 620 067
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552			61 552

Le capital est composé de 34 302 302 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2024	Montant 2023
Frais d'établissement	-	-
Frais de constitution	-	-
Frais de premier établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Fonds commerciaux	-	-
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
TOTAL	8 000	8 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31 décembre 2024, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 3 166 954 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 18 041 319 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales	2 829	-
Effets publics et valeurs assimilées	58 850	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
À vue	2	-
À terme	788 589	-
Créances sur la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	2 571	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 717	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 512	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et activités de portefeuille	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-

PASSIF

Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
À vue	-	238
À terme	-	635 727
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	-	-
À terme	-	809
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	518 898
Emprunts obligataires	-	638 508
Autres dettes représentées par un titre	-	155 513
Dettes subordonnées	-	220 935
TOTAL	1 168 070	2 170 628

2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

AUTRES ACTIFS

	Montant 2024	Montant 2023
Instruments conditionnels achetés	1 555	7 358
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	33 775	35 883
Débiteurs divers	5 763 574	9 833 851
Créances de carry back	-	-
Autres stocks et assimilés	-	-
Autres emplois divers	-	-
TOTAL	5 798 904	9 877 092

AUTRES PASSIFS

	Montant 2024	Montant 2023
Autres dettes de titres	49	-
Instruments conditionnels vendus	7 767	5 263
Dettes de titres de transaction	-	-
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	162 273	50 967
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	30	-
Créditeurs divers	778 545	319 096
TOTAL	948 664	375 326

2.25 Comptes de régularisation

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes d'encaissement	33	1 040
Comptes d'ajustement	79 304	57 646
Comptes d'écarts	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	126 791	100 363
Charges à répartir	338 908	340 041
Charges constatées d'avance	94 264	170 312
Produits à recevoir	546 441	1 323 913
Comptes de régularisation divers	77 020	139 961
TOTAL	1 262 761	2 133 276

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	137	1 425
Comptes d'ajustement	443 046	1 536 986
Comptes d'écarts	-	-
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	468 157	444 189
Produits constatés d'avance	9 326	13 202
Charges à payer	601 555	799 371
Comptes de régularisation divers	1 110 856	510 087
TOTAL	2 633 077	3 305 260

Les articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connu de retard de règlement.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2024	Montant 2023
Prime d'émission des titres à revenu fixe	261 297	261 401
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	208	281

2.27 Provisions

	Montant 2024	Dotation	Reprise	Montant 2023	Délai de retournement
Pour éventualités diverses	469 000	111 000	-	358 000	> 3 ans
Sur swaps	94 097	77 948	-	16 149	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	-	-	18 050	18 050	< 1 an
Pour impôts et redressements	-	-	120 000	120 000	> 1 an
Autres provisions	10 309	167	1 059	11 201	< 1 an
Pour passifs sociaux	215	191	287	311	< 1 an
TOTAL	573 621	189 306	139 396	523 711	-

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	16 416 954	16 523 290
Créances sur la clientèle	186 958	122 006
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 036 091	861 797
Promotion immobilière	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Participations et activités de portefeuille	137 545	142 755
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Autres actifs	734 184	926 289
Comptes de régularisation	470 054	620 083
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	18 981 786	19 196 220
Pourcentage du total actif	7,71%	8,07%

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	8 071 347	9 124 724
Comptes créditeurs de la clientèle	3 893 994	1 160 726
Dettes représentées par un titre	27 840 856	30 540 697
Autres passifs	158 614	174 034
Comptes de régularisation	144 651	209 615
Provisions	-	-
Excédent de charges sur les produits	-34 846	-63 177
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	40 074 616	41 146 619
Pourcentage du total passif	16,28%	17,30 %

Note 3 Notes annexes au hors bilan

3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédits	248 028	222 448
Clientèle	203 500	268 000
Engagements de financement reçus		
Établissements de crédits	34 662 708	22 007 990
<i>dont BDF</i>	34 662 708	22 007 990
Clientèle	-	-
TOTAL	35 114 236	22 498 438

3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédits	6 250 896	7 319 598
Clientèle	61 867	71 672
Engagements de garantie reçus		
Établissements de crédits	-	-
Clientèle	-	-
TOTAL	6 312 763	7 391 270

3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2024	Montant 2023
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	6 792	25 826
Pensions données en nantissement	-	-
Autres valeurs affectées en garantie	34 662 708	34 629 477
<i>dont BDF</i>	34 662 708	34 629 477
<i>dont BEI</i>	-	-
TOTAL	34 669 500	34 655 303

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2024 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2024	Montant 2023
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme	12 680	2 682
Autres valeurs reçues en garantie	-	3 000
<i>dont BEI</i>	-	3 000
TOTAL	12 680	5 682

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 1 998 000 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élevaient à la même date à 2 811 455 milliers d'euros.

3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

Opérations de change à terme	Montant 2024		Montant 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	6 674 839	7 284 704	7 109 436	7 781 394
<i>dont swaps de devises</i>	6 666 782	7 276 628	7 109 436	7 781 394
Devises à recevoir contre euros à livrer	33 388 063	33 057 701	35 927 658	36 721 517
<i>dont swaps de devises</i>	18 580 661	18 520 036	17 724 038	18 411 864
Devises à recevoir contre devises à livrer	2 430 424	2 447 573	5 661 610	5 550 929
<i>dont swaps de devises</i>	-	-	-	-

3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2024	Montant 2023
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
Autres opérations fermes	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	424 289 410	379 172 120
<i>dont swaps de taux</i>	412 729 350	369 162 556
<i>swaps de taux en devises</i>	11 560 060	10 009 565
<i>Achat de floor</i>	-	-
<i>Vente de floor</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
<i>dont Achat swap option</i>	-	-
<i>Vente swap option</i>	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	100 000	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-
Autres opérations fermes	5 253 800	4 166 000
<i>dont swaps de taux</i>	5 253 800	4 166 000
<i>Swaps de taux en devises</i>	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	37 174	62 267
<i>dont Achat d'option change</i>	18 587	26 644
<i>Vente d'option change</i>	18 587	35 623
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-

3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2024			Montant 2023		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVISES	22 835 392	18 966 459	988 127	28 718 531	19 574 994	1 760 315
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	52 161 899	180 927 522	196 453 789	62 451 810	172 811 315	148 074 995
<i>dont swaps</i>	52 161 899	180 927 522	196 453 789	62 451 810	172 811 315	148 074 995
<i>Achat de floor</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de floor</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	100 000	-	-	-	100 000
<i>dont Achat de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	-	100 000	-	-	-	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	-	37 174	-	-	62 267	-
<i>dont Achat d'option change</i>	-	18 587	-	-	26 644	-
<i>Vente d'option change</i>	-	18 587	-	-	35 623	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS À TERME						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-	-	-	-	-

3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement	100 000	100 000
Engagements de garantie	6 204 548	7 267 272
Engagements sur opérations devises	83 324	330 094
Engagements sur instruments financiers à terme	72 353 179	63 074 448
Engagements sur titres	19 038	-
TOTAL	78 760 089	70 771 814

ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	3 000
Engagements sur opérations devises	83 514	251 928
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur opérations conditionnelles	37 174	35 570
TOTAL	120 688	290 498

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2024		Montant 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux – comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels	197	120	-	7 597
Instruments fermes autres que swaps	-	128	-	503
Dérivés incorporés	54 537	40 820	37 223	18 738
Swaps	5 940 003	7 951 778	6 970 390	9 986 625
Risques de taux – hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que swaps	-	-	-	-
Dérivés incorporés	49 907	6 990	56 345	5 408
Swaps	19 793	64 667	30 607	71 863
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que swaps	-	-	-	-
Swaps	136 518	52 197	57 627	3 815

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

Note 4 Notes annexes au compte de résultat

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2024	Produits 2023
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	16 833 226	14 394 840
Produits sur opérations avec la clientèle	31 062	35 227
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	667 634	528 621
Produits sur prêts subordonnés	335 565	234 755
Autres produits à caractère d'intérêts	8 281	7 759
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	26
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts	-	-
TOTAL	17 875 768	15 201 228

	Charges 2024	Charges 2023
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	13 592 825	11 749 356
Charges sur opérations avec la clientèle	319 566	309 499
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	3 466 751	2 605 538
Charges sur emprunts subordonnées	372 191	322 847
Autres charges à caractère d'intérêts	160 139	164 501
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	-
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts	-	-5 936
TOTAL	17 911 472	15 145 805

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2024	Montant 2023
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	16 545	15 984
Revenus des titres de participation et de filiales	1 629 647	651 584
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	-	-
TOTAL	1 646 192	667 568

4.3 Commissions

	Produits 2024	Produits 2023
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1	8
Commissions sur opérations avec la clientèle	158	219
Commissions relatives aux opérations sur titres	15	54
Commissions sur opérations de change	9	13
Commissions sur prestations de service financiers	189 709	169 190
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	38	35
Reprises sur provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	189 930	169 519

	Charges 2024	Charges 2023
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1 723	4 828
Commissions sur opérations avec la clientèle	11	11
Commissions relatives aux opérations sur titres	8 328	7 983
Commissions sur opérations de change	684	1 088
Commissions sur prestations de service financiers	179 250	157 747
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	5 289	3 380
Dotations aux provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	195 285	175 037

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2024	Montant 2023
Titres de transaction	260	215
Change	49 250	25 110
Instruments financiers à terme	-17 919	-99
Dotations/reprises nettes de provisions	-77 949	-15 307
TOTAL	-46 358	9 919

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2024	Montant 2023
Frais d'acquisition sur titres de placement	-	-
Plus ou moins-values nettes de cessions	-12 453	-115 291
Dotations ou reprises nettes de provisions	74 480	91 599
TOTAL	62 027	-23 692

En 2024, les reprises de provisions ont enregistré un montant de 142,2 millions d'euros lié au titre BOA. Les dotations relatives au portefeuille obligataire s'élèvent quant à elles à 67,7 millions d'euros.

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2024	Montant 2023
Produits divers d'exploitation	383	232
Charges diverses d'exploitation	-111 960	-27 117
TOTAL	-111 577	-26 885

Au 31 décembre 2023, la BFCM disposait d'un stock de provisions pour éventualités diverses de 358 millions d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31 décembre 2024, cette exposition a été ajustée (dotation) à la hausse de 111 millions d'euros.

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2024	Montant 2023
Salaires et traitements	9 196	9 324
Charges de retraites	1 256	1 178
Autres charges sociales	3 308	3 166
Intéressement et participation des salariés	1 335	1 150
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 847	1 763
Autres impôts et taxes	24 835	16 035
Services extérieurs	48 317	41 669
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation	-1 155	1 116
Autres charges diverses	265	18 559
Charges refacturées	-2 679	-2 713
TOTAL	86 525	91 247

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CF de CM pour le président et le directeur général à compter du 1^{er} juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur Général de la BFCM ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le groupe s'est élevé à 9 831 483,86 euros en 2024 contre 9 798 056,54 euros en 2023. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros HT)	PWC France	KPMG	Autres
Certification des comptes	791	659	
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	230	2 470	386

⁽¹⁾ Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

4.8 Coût du risque

	Montant 2024	Montant 2023
Dotations aux provisions liées à des créances	-	-8 772
Reprises de provisions liées à des créances	-	352
Gains/pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-	-
TOTAL	-	-8 420

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2024	Montant 2023
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations financières	13 863	-605 346
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	-6 993	1 023 313
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	18 050	124 700
TOTAL	24 920	542 667

En 2024, la conversion et la cession de titres VISA ont dégagé une plus-value de 26 millions d'euros.

Par ailleurs, la BFCM a soldé la position sur le titre FLOA. Cela s'est traduit par un ajustement de prix de cession de 13 millions d'euros et une reprise de provisions pour risques et charges de 18 millions d'euros.

Enfin, la BFCM a ajusté les provisions sur ses filiales pour un montant global de 7 millions d'euros (dotation).

4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2024	Montant 2023
Résultats de sociétés de personnes	-	-
Autres produits exceptionnels	-6	-
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	-	-
TOTAL	-6	-

4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2024	Montant 2023
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire	-3 910	-6 083
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	-	-
(C) Impôt du afférent aux exercices antérieurs	-72 694	35
(A+B+C) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice	-76 604	-6 048
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	-	-
Reprises de provisions a caractère d'impôt sur les bénéfices	120 000	-
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE	43 396	-6 048

4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	Montant 2024	Montant 2023
Techniciens de banque	20	19
Cadres	78	78
TOTAL	98	97

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de € 86 000
338 683 956 R.C.S Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La-Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
et du Centre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

A l'assemblée générale

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Risque de valorisation des participations et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2024, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées s'élèvent respectivement à 335 millions d'euros et 18 119 millions d'euros et sont parmi les postes dont la valeur est la plus importante au bilan de votre société.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5 « Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au coût historique et dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, qui représente ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir, est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la société sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la société dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la société est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ contrôler que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; ○ contrôler, pour les évaluations reposant sur des données de marché observables, les cours de bourse retenus par votre société. ➤ <i>Pour les évaluations reposant sur des informations prévisionnelles :</i>

correspondre selon les cas à des données historiques (pour certaines entités, actif net éventuellement corrigé et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des informations prévisionnelles (niveau de rentabilité et perspective d'activité).

En raison du recours au jugement dans le choix des critères et des informations prévisionnelles retenues par la société pour l'estimation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées constituait un point clé de notre audit.

- prendre connaissance de la documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues ;
-
- apprécier la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation et les parts dans les entreprises liées ;
- contrôler la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris-La-Défense, le 10 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France

KPMG S.A.

Laurent Tavernier

A blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, followed by a horizontal line representing a signature.

Laurent Tavernier

Arnaud Bourdeille

ETATS FINANCIERS DE LA BFCM

Comptes annuels

Actif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales, CCP	2.2, 2.3	34 651 131 030,01	41 413 586 082,87
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15	8 942 398 088,81	7 414 699 947,74
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3	142 234 000 197,66	139 378 899 953,75
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4	1 479 175 832,18	1 701 809 145,93
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15	29 994 058 494,22	17 202 901 539,43
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15	1 036 282 688,89	861 988 840,03
Participations et autres titres détenus à LT	2.17	335 150 302,87	343 175 601,32
Parts dans les entreprises liées	2.17	18 119 722 088,51	17 461 960 573,20
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21	8 000 141,00	8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0, 2.1	35 657,45	43 484,27
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	2.24	5 798 904 123,00	9 877 092 057,84
Comptes de régularisation	2.25	1 262 761 254,86	2 133 275 826,29
TOTAL DE L'ACTIF		243 861 619 899,46	237 797 433 193,67

Hors-bilan

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés			
Engagements de financement	3.0	451 527 827,51	490 448 220,83
Engagements de garantie	3.1	6 312 762 843,20	7 391 270 020,90
Engagements sur titres		-	81 405 635,84

Passif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, CCP	2.2, 2.3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3	90 778 332 756,40	92 778 128 546,27
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3	12 679 500 705,53	13 501 717 477,57
Dettes représentées par un titre	2.3	107 682 654 183,86	100 575 394 961,95
Autres passifs	2.24	948 664 177,25	375 325 920,20
Comptes de régularisation	2.25	2 633 077 283,53	3 305 259 172,23
Provisions pour risques et charges	2.27	573 621 434,97	523 710 811,25
Dettes subordonnées	2.7	11 884 149 723,32	11 380 226 677,42
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20	61 552 244,43	61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20		
Capital souscrit	2.20	1 715 115 100,00	1 715 115 100,00
Primes d'émission	2.20	4 852 655 174,87	4 852 655 174,87
Réserves	2.20	8 561 068 515,26	7 613 684 975,26
Écarts de réévaluation		-	-
Prov. réglementées et subventions d'investissement	2.20	-	-
Report à nouveau	2.20	226 381,48	901 666,26
Résultat de l'exercice	2.20	1 491 002 218,56	1 113 760 465,96
TOTAL DU PASSIF		243 861 619 899,46	237 797 433 193,67

Hors-bilan

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus			
Engagements de financement	3.0	34 662 707 663,19	22 007 989 802,80
Engagements de garantie	3.1	-	-
Engagements sur titres		78 813 435,42	1 094 000 000,01

Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	17 875 768 441,53	15 201 228 268,17
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-17 911 472 290,19	-15 145 804 606,79
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA		-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA		-	-
+ Produits sur opérations de location simple		-	-
- Charges sur opérations de location simple		-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2	1 646 191 866,70	667 568 434,59
+ Commissions (produits)	4.3	189 930 073,86	169 518 912,51
- Commissions (charges)	4.3	-195 284 619,48	-175 036 454,20
+/- Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	-46 357 834,28	9 918 635,03
+/- Gains sur opérations des portefeuilles placement et assimilés	4.5	62 026 673,13	-23 691 377,71
+ Autres produits d'exploitation	4.6	382 752,76	231 588,19
- Autres charges d'exploitation	4.6	-111 960 264,44	-27 116 562,50
Produit net bancaire		1 509 224 799,59	676 816 837,29
- Charges générales d'exploitation	4.7	-86 525 212,33	-91 246 480,04
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		-7 826,82	-7 819,99
Résultat brut d'exploitation		1 422 691 760,44	585 562 537,26
+/- coût du risque	4.8	-	-8 420 643,39
Résultat d'exploitation		1 422 691 760,44	577 141 893,87
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	24 919 691,84	542 666 581,69
Résultat courant avant impôts		1 447 611 452,28	1 119 808 475,56
+/- Résultat exceptionnel	4,10	-5 640,00	-
- Impôt sur les bénéfices	4.11	43 396 406,28	-6 048 009,60
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		1 491 002 218,56	1 113 760 465,96

Notes annexes aux comptes annuels

Principes comptables et Note 1 méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédits concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer

formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable ».

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent juridiquement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

1.5

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments

libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus, mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié à un âge qui a été porté de son 62^e à son 63^e anniversaire depuis l'exercice 2023, afin de tenir compte des effets de la réforme des retraites entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Le coût des services passés lié à cette modification d'âge de départ est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 Commissions

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

1.13 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^e alinéa du Code général des impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CFCM, société « tête d'intégration » ;
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ainsi que 38 autres entités du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CFCM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.14 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

1.15 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursements	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations financières	25 172 000	13 995 919	419 064	-965 905	37 782 950
Immobilisations corporelles	1 578	-	-	-	1 578
Immobilisations incorporelles	8 000	-	-	-	8 000
TOTAUX	25 181 578	13 995 919	419 064	-965 905	37 792 528

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2024
Immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 534	8	-	1 542
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAUX	1 534	8	-	1 542

DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2024
Immobilisations financières	480 253	73 024	66 030	487 247
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAUX	480 253	73 024	66 030	487 247

2.2 Répartition des créances et dettes

A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2024		Montant 2023	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	828 414	-	704 736	-
Prêts, valeurs reçues en pension ⁽¹⁾	33 970 700	133 240 907	40 766 600	132 873 526
Titres reçus en pension livrée	-	1 334 230	-	536 129
Valeurs non imputées	-	7	-	1 743
Créances rattachées ⁽¹⁾	2 831	788 589	13 591	907 507
Créances douteuses	-	-	-	-
(Dépréciations)	-	-	-	-
TOTAL	34 801 945	135 363 733	41 484 927	134 318 905
Prêts subordonnés	-	6 013 151	-	4 337 151
TOTAL DES CRÉANCES ENVERS LES EC ET BC	-	176 178 829	-	180 140 983
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	<i>33 944 829</i>	<i>-</i>	<i>40 762 083</i>	<i>-</i>

B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2024		Montant 2023	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	23 101 759	-	19 174 227	-
Emprunts ⁽¹⁾	1 986 524	62 483 091	1 796 471	55 652 692
Valeurs données en pension ⁽¹⁾	-	-	-	11 725 600
Titres donnés en pension livrée	-	1 698 651	-	1 017 160
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Dettes rattachées ⁽¹⁾	238	635 727	791	811 532
Autres sommes dues	872 343	-	2 599 656	-
TOTAL	25 960 864	64 817 469	23 571 145	69 206 984
TOTAL DES DETTES ENVERS LES EC ET BC	-	90 778 333	-	92 778 129
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>12 036 684</i>

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	34 799 114	-	-	-	2 831	34 801 945
À terme	16 400 807	19 574 214	70 246 623	34 366 651	788 589	141 376 884
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	98 884	235 256	712 000	195 998	6 288	1 248 426
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	230 750	-	-	-	-	230 750
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
	1 118 513	894 310	10 164 492	17 505 232	311 512	29 994 059
<i>dont titres de transaction</i>	<i>899</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>899</i>
TOTAUX	52 648 068	20 703 780	81 123 115	52 067 881	1 109 220	207 652 064

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	25 960 626	-	-	-	238	25 960 864
À terme	5 188 528	5 653 214	26 980 000	26 360 000	635 727	64 817 469
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
À vue	11 458 624	-	-	-	-	11 458 624
À terme	1 220 068	-	-	-	809	1 220 877
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-	-	-	-	-
Créances négociables	10 468 874	24 533 834	1 117 730	1 309 000	518 898	37 948 336
Emprunts obligataires	5 399 941	7 612 901	32 799 499	9 377 956	638 508	55 828 805
Autres titres	-	-	6 250 000	7 500 000	155 513	13 905 513
DETTES SUBORDONNÉES	-	1 055 000	4 715 000	5 893 215	220 935	11 884 150
TOTAUX	59 696 661	38 854 949	71 862 229	50 440 171	2 170 628	223 024 638

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 6 288 milliers d'euros sur créances brutes

	Montant 2024			Montant 2023		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE						
Sociétés	1 472 859	25 027	25 027	1 696 617	25 027	25 027
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-
Particuliers	9	-	-	11	-	-
Administrations publiques	20	-	-	50	-	-
Administrations privées	-	-	-	-	-	-
Total	1 472 888	25 027	25 027	1 696 678	25 027	25 027
RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ						
Agriculture et industries minières	-	-	-	-	-	-
Commerces de détails et de gros	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-
Services aux entreprises et holding	25 027	25 027	25 027	25 027	25 027	25 027
Services aux particuliers	-	-	-	-	-	-
Services financiers	1 372 841	-	-	1 591 515	-	-
Services immobiliers	71 004	-	-	75 719	-	-
Transports et communication	59	-	-	57	-	-
Non ventilé et autres	3 957	-	-	4 360	-	-
Total	1 472 888	25 027	25 027	1 696 678	25 027	25 027
RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES						
France	1 454 954	25 027	25 027	1 300 129	25 027	25 027
Europe hors France	17 934	-	-	396 549	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 472 888	25 027	25 027	1 696 678	25 027	25 027

Sur l'exercice 2024, la BFCM n'a comptabilisé aucune dotation aux provisions. L'encours de créances douteuses est de 25 027 milliers d'euros. Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	118 728	106 508
À terme	103 877 814	102 986 371
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	377 003	373 933
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	19 460 766	7 224 089
CRÉANCES SUBORDONNÉES	6 706 473	5 155 759
TOTAL	130 540 784	115 846 660

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	10 643 553	11 218 581
À terme	57 434 157	50 752 645
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE		
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	750 663	460 501
À terme	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-
Créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	2 473 597	2 494 769
Autres dettes représentées par un titre	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	16 501	16 558
TOTAL	71 318 471	64 943 054

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2024		Montant 2023	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À terme	5 569 151	-	4 046 151	-
Indéterminée	444 000	-	291 000	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	794 000	794 000	933 950	933 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	190 596	132 873	190 596	132 873
TOTAL	6 997 747	926 873	5 461 697	1 066 823

2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2024			Montant 2023		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
Emprunt SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS	EUR	593 215	indéterminée	EUR	593 215	indéterminée
TSR 3 % – XS1069549761	EUR	-	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5 % – XS1824240136	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3 % – XS1288858548	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375 % – XS1385945131	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875 % – XS1512677003	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625 % – XS1587911451	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625 % – XS1717355561	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875 % – FR0013425162	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125 % – FR0014006KD4	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8 % – FR0012632495	EUR	3 000	02/04/2025	EUR	3 000	02/04/2025
TSR 1,9 % – FR0012618320	EUR	22 000	02/04/2025	EUR	22 000	02/04/2025
TSR 2,125 % – FR0013201431	EUR	300 000	12/09/2026	EUR	300 000	12/09/2026
TSR 2,75 % – FR0012616894	EUR	40 000	27/04/2027	EUR	40 000	27/04/2027
TSR 3,4 % – FR0012304442	EUR	55 000	22/12/2026	EUR	55 000	22/12/2026
TSR 3,875 % – FR001400AY79	EUR	1 250 000	16/06/2032	EUR	1 250 000	16/06/2032
TSR 4,25 % – FR0011781061	EUR	120 000	27/06/2026	EUR	120 000	27/06/2026
TSR 3,1 % – FR0012033926	EUR	-	06/08/2024	EUR	11 100	06/08/2024
TSR EURIB6+1,78 – FR0013073764	EUR	50 000	23/12/2030	EUR	50 000	23/12/2030
TSR 4 % – FR0011828235	EUR	-	10/04/2024	EUR	5 000	10/04/2024
TSR 3,15 % – FR0011927037	EUR	-	03/06/2024	EUR	7 000	03/06/2024
TSR CMS10+130 – FR0012046860	EUR	-	29/07/2024	EUR	2 000	29/07/2024
TSR 3,10 % – FR0012112605	EUR	-	03/09/2024	EUR	3 000	03/09/2024
TSR 3 % – FR0012187078	EUR	-	15/10/2024	EUR	5 000	15/10/2024
TSR 3 % – FR0012187086	EUR	-	15/10/2024	EUR	3 500	15/10/2024
TSR 2,60 % – FR0012303246	EUR	-	28/11/2024	EUR	4 000	28/11/2024
TSR 1,35 % – FR0012767267	EUR	30 000	02/06/2025	EUR	30 000	02/06/2025
TSR 5,125 % – FR001400F323	EUR	1 250 000	13/01/2033		1 250 000	13/01/2033
TSR 4,375% - FR001400N315	EUR	1 500 000	11/01/2034			
		11 663 215			11 203 815	
		220 935	Créances rattachées		176 412	Créances rattachées
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les cinq premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.					

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2024			Montant 2023		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et valeurs assimilées.	-	8 942 398	-	-	7 414 700	-
Obligations et autres titres	899	10 846 181	19 146 978	960	10 166 786	7 035 156
Actions et OPC	-	1 036 283	-	-	861 989	-
TOTAUX	899	20 824 862	19 146 978	960	18 443 475	7 035 156

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2024.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2024		Montant 2023	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire	113 559	136 484	80 547	111 607
■ Marché monétaire	18 210	-	-	-
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire	1 749	-	2 213	-
■ Marché monétaire	-	-	-	-

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2024	Montant 2023
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	360 233	323 254
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	337 741	398 090
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	295 255	-
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	162 744	56 338

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2024	Montant 2023
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et OPC	-	-

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2024		Montant 2023	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	1 334 230	-	536 129	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	-	1 698 651	-	1 017 160
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE				
Autres dettes	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-
TOTAL	1 334 230	1 698 651	536 129	1 017 160

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2024 correspondent à :

- des dépôts sécurisés pour 40 000 milliers d'euros ;
- des emprunts d'État pour 1 294 230 milliers d'euros.

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2024			Montant 2023		
	Émetteur			Émetteur		
	Organismes publics	Autres	Créances rattachées	Organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et autres titres	11 978 446	26 587 649	370 362	11 051 063	13 381 596	184 942

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilés	7 951 758	931 790	58 850	7 355 019	-	59 681
Obligations et autres titres	28 708 140	974 407	311 512	16 053 257	1 024 383	125 261
Actions et OPC	1 034 644	1 639	-	858 463	3 526	-
TOTAUX	37 694 542	1 907 836	370 362	24 266 739	1 027 909	184 942

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	-	-	-	-	-

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	-	-	-	-	-

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2024	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2023
Participations et activité de portefeuille	187 146	187 636
Parts dans les entreprises liées	6 396 882	6 396 882
TOTAL	6 584 028	6 584 518

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31 décembre 2024 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
CM Foncière	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2023	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2024
Capital souscrit	1 715 115	-	-	1 715 115
Primes d'émission	4 852 655	-	-	4 852 655
Réserve légale	171 128	384	-	171 512
Réserves statutaires et contractuelles	7 433 062	947 000	-	8 380 062
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	9 495	-	-	9 495
Report à nouveau	902	-676	-	226
Résultat de l'exercice	1 113 760	-1 113 760	-	1 491 002
Distribution de dividendes	-	167 052	-	-
TOTAL	15 296 117	-	-	16 620 067
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552			61 552

Le capital est composé de 34 302 302 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2024	Montant 2023
Frais d'établissement	-	-
Frais de constitution	-	-
Frais de premier établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Fonds commerciaux	-	-
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
TOTAL	8 000	8 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31 décembre 2024, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 3 166 954 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 18 041 319 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales	2 829	-
Effets publics et valeurs assimilées	58 850	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
À vue	2	-
À terme	788 589	-
Créances sur la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	2 571	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 717	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 512	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et activités de portefeuille	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-

PASSIF

Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
À vue	-	238
À terme	-	635 727
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	-	-
À terme	-	809
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	518 898
Emprunts obligataires	-	638 508
Autres dettes représentées par un titre	-	155 513
Dettes subordonnées	-	220 935
TOTAL	1 168 070	2 170 628

2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

AUTRES ACTIFS

	Montant 2024	Montant 2023
Instruments conditionnels achetés	1 555	7 358
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	33 775	35 883
Débiteurs divers	5 763 574	9 833 851
Créances de carry back	-	-
Autres stocks et assimilés	-	-
Autres emplois divers	-	-
TOTAL	5 798 904	9 877 092

AUTRES PASSIFS

	Montant 2024	Montant 2023
Autres dettes de titres	49	-
Instruments conditionnels vendus	7 767	5 263
Dettes de titres de transaction	-	-
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	162 273	50 967
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	30	-
Créditeurs divers	778 545	319 096
TOTAL	948 664	375 326

2.25 Comptes de régularisation

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes d'encaissement	33	1 040
Comptes d'ajustement	79 304	57 646
Comptes d'écarts	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	126 791	100 363
Charges à répartir	338 908	340 041
Charges constatées d'avance	94 264	170 312
Produits à recevoir	546 441	1 323 913
Comptes de régularisation divers	77 020	139 961
TOTAL	1 262 761	2 133 276

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	137	1 425
Comptes d'ajustement	443 046	1 536 986
Comptes d'écarts	-	-
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	468 157	444 189
Produits constatés d'avance	9 326	13 202
Charges à payer	601 555	799 371
Comptes de régularisation divers	1 110 856	510 087
TOTAL	2 633 077	3 305 260

Les articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connu de retard de règlement.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2024	Montant 2023
Prime d'émission des titres à revenu fixe	261 297	261 401
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	208	281

2.27 Provisions

	Montant 2024	Dotation	Reprise	Montant 2023	Délai de retournement
Pour éventualités diverses	469 000	111 000	-	358 000	> 3 ans
Sur swaps	94 097	77 948	-	16 149	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	-	-	18 050	18 050	< 1 an
Pour impôts et redressements	-	-	120 000	120 000	> 1 an
Autres provisions	10 309	167	1 059	11 201	< 1 an
Pour passifs sociaux	215	191	287	311	< 1 an
TOTAL	573 621	189 306	139 396	523 711	-

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	16 416 954	16 523 290
Créances sur la clientèle	186 958	122 006
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 036 091	861 797
Promotion immobilière	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Participations et activités de portefeuille	137 545	142 755
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Autres actifs	734 184	926 289
Comptes de régularisation	470 054	620 083
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	18 981 786	19 196 220
Pourcentage du total actif	7,71%	8,07%

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	8 071 347	9 124 724
Comptes créditeurs de la clientèle	3 893 994	1 160 726
Dettes représentées par un titre	27 840 856	30 540 697
Autres passifs	158 614	174 034
Comptes de régularisation	144 651	209 615
Provisions	-	-
Excédent de charges sur les produits	-34 846	-63 177
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	40 074 616	41 146 619
Pourcentage du total passif	16,28%	17,30 %

Note 3 Notes annexes au hors bilan

3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédits	248 028	222 448
Clientèle	203 500	268 000
Engagements de financement reçus		
Établissements de crédits	34 662 708	22 007 990
<i>dont BDF</i>	34 662 708	22 007 990
Clientèle	-	-
TOTAL	35 114 236	22 498 438

3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédits	6 250 896	7 319 598
Clientèle	61 867	71 672
Engagements de garantie reçus		
Établissements de crédits	-	-
Clientèle	-	-
TOTAL	6 312 763	7 391 270

3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2024	Montant 2023
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	6 792	25 826
Pensions données en nantissement	-	-
Autres valeurs affectées en garantie	34 662 708	34 629 477
<i>dont BDF</i>	34 662 708	34 629 477
<i>dont BEI</i>	-	-
TOTAL	34 669 500	34 655 303

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2024 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2024	Montant 2023
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme	12 680	2 682
Autres valeurs reçues en garantie	-	3 000
<i>dont BEI</i>	-	3 000
TOTAL	12 680	5 682

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 1 998 000 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 2 811 455 milliers d'euros.

3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

Opérations de change à terme	Montant 2024		Montant 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	6 674 839	7 284 704	7 109 436	7 781 394
<i>dont swaps de devises</i>	6 666 782	7 276 628	7 109 436	7 781 394
Devises à recevoir contre euros à livrer	33 388 063	33 057 701	35 927 658	36 721 517
<i>dont swaps de devises</i>	18 580 661	18 520 036	17 724 038	18 411 864
Devises à recevoir contre devises à livrer	2 430 424	2 447 573	5 661 610	5 550 929
<i>dont swaps de devises</i>	-	-	-	-

3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2024	Montant 2023
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
Autres opérations fermes	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	424 289 410	379 172 120
<i>dont swaps de taux</i>	412 729 350	369 162 556
<i>swaps de taux en devises</i>	11 560 060	10 009 565
<i>Achat de floor</i>	-	-
<i>Vente de floor</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
<i>dont Achat swap option</i>	-	-
<i>Vente swap option</i>	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	100 000	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-
Autres opérations fermes	5 253 800	4 166 000
<i>dont swaps de taux</i>	5 253 800	4 166 000
<i>Swaps de taux en devises</i>	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	37 174	62 267
<i>dont Achat d'option change</i>	18 587	26 644
<i>Vente d'option change</i>	18 587	35 623
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-

3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2024			Montant 2023		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVISES	22 835 392	18 966 459	988 127	28 718 531	19 574 994	1 760 315
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	52 161 899	180 927 522	196 453 789	62 451 810	172 811 315	148 074 995
<i>dont swaps</i>	52 161 899	180 927 522	196 453 789	62 451 810	172 811 315	148 074 995
<i>Achat de floor</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de floor</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	100 000	-	-	-	100 000
<i>dont Achat de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	-	100 000	-	-	-	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	-	37 174	-	-	62 267	-
<i>dont Achat d'option change</i>	-	18 587	-	-	26 644	-
<i>Vente d'option change</i>	-	18 587	-	-	35 623	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS À TERME						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-	-	-	-	-

3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement	100 000	100 000
Engagements de garantie	6 204 548	7 267 272
Engagements sur opérations devises	83 324	330 094
Engagements sur instruments financiers à terme	72 353 179	63 074 448
Engagements sur titres	19 038	-
TOTAL	78 760 089	70 771 814

ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	3 000
Engagements sur opérations devises	83 514	251 928
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur opérations conditionnelles	37 174	35 570
TOTAL	120 688	290 498

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2024		Montant 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux – comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels	197	120	-	7 597
Instruments fermes autres que swaps	-	128	-	503
Dérivés incorporés	54 537	40 820	37 223	18 738
Swaps	5 940 003	7 951 778	6 970 390	9 986 625
Risques de taux – hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que swaps	-	-	-	-
Dérivés incorporés	49 907	6 990	56 345	5 408
Swaps	19 793	64 667	30 607	71 863
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que swaps	-	-	-	-
Swaps	136 518	52 197	57 627	3 815

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

Note 4 Notes annexes au compte de résultat

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2024	Produits 2023
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	16 833 226	14 394 840
Produits sur opérations avec la clientèle	31 062	35 227
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	667 634	528 621
Produits sur prêts subordonnés	335 565	234 755
Autres produits à caractère d'intérêts	8 281	7 759
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	26
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts	-	-
TOTAL	17 875 768	15 201 228

	Charges 2024	Charges 2023
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	13 592 825	11 749 356
Charges sur opérations avec la clientèle	319 566	309 499
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	3 466 751	2 605 538
Charges sur emprunts subordonnées	372 191	322 847
Autres charges à caractère d'intérêts	160 139	164 501
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	-
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts	-	-5 936
TOTAL	17 911 472	15 145 805

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2024	Montant 2023
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	16 545	15 984
Revenus des titres de participation et de filiales	1 629 647	651 584
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	-	-
TOTAL	1 646 192	667 568

4.3 Commissions

	Produits 2024	Produits 2023
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1	8
Commissions sur opérations avec la clientèle	158	219
Commissions relatives aux opérations sur titres	15	54
Commissions sur opérations de change	9	13
Commissions sur prestations de service financiers	189 709	169 190
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	38	35
Reprises sur provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	189 930	169 519

	Charges 2024	Charges 2023
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1 723	4 828
Commissions sur opérations avec la clientèle	11	11
Commissions relatives aux opérations sur titres	8 328	7 983
Commissions sur opérations de change	684	1 088
Commissions sur prestations de service financiers	179 250	157 747
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	5 289	3 380
Dotations aux provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	195 285	175 037

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2024	Montant 2023
Titres de transaction	260	215
Change	49 250	25 110
Instruments financiers à terme	-17 919	-99
Dotations/reprises nettes de provisions	-77 949	-15 307
TOTAL	-46 358	9 919

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2024	Montant 2023
Frais d'acquisition sur titres de placement	-	-
Plus ou moins-values nettes de cessions	-12 453	-115 291
Dotations ou reprises nettes de provisions	74 480	91 599
TOTAL	62 027	-23 692

En 2024, les reprises de provisions ont enregistré un montant de 142,2 millions d'euros lié au titre BOA. Les dotations relatives au portefeuille obligataire s'élèvent quant à elles à 67,7 millions d'euros.

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2024	Montant 2023
Produits divers d'exploitation	383	232
Charges diverses d'exploitation	-111 960	-27 117
TOTAL	-111 577	-26 885

Au 31 décembre 2023, la BFCM disposait d'un stock de provisions pour éventualités diverses de 358 millions d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31 décembre 2024, cette exposition a été ajustée (dotation) à la hausse de 111 millions d'euros.

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2024	Montant 2023
Salaires et traitements	9 196	9 324
Charges de retraites	1 256	1 178
Autres charges sociales	3 308	3 166
Intéressement et participation des salariés	1 335	1 150
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 847	1 763
Autres impôts et taxes	24 835	16 035
Services extérieurs	48 317	41 669
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation	-1 155	1 116
Autres charges diverses	265	18 559
Charges refacturées	-2 679	-2 713
TOTAL	86 525	91 247

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CF de CM pour le président et le directeur général à compter du 1^{er} juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur Général de la BFCM ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le groupe s'est élevé à 9 831 483,86 euros en 2024 contre 9 798 056,54 euros en 2023. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros HT)	PWC France	KPMG	Autres
Certification des comptes	791	659	
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	230	2 470	386

⁽¹⁾ Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

4.8 Coût du risque

	Montant 2024	Montant 2023
Dotations aux provisions liées à des créances	-	-8 772
Reprises de provisions liées à des créances	-	352
Gains/pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-	-
TOTAL	-	-8 420

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2024	Montant 2023
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations financières	13 863	-605 346
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	-6 993	1 023 313
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	18 050	124 700
TOTAL	24 920	542 667

En 2024, la conversion et la cession de titres VISA ont dégagé une plus-value de 26 millions d'euros.

Par ailleurs, la BFCM a soldé la position sur le titre FLOA. Cela s'est traduit par un ajustement de prix de cession de 13 millions d'euros et une reprise de provisions pour risques et charges de 18 millions d'euros.

Enfin, la BFCM a ajusté les provisions sur ses filiales pour un montant global de 7 millions d'euros (dotation).

4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2024	Montant 2023
Résultats de sociétés de personnes	-	-
Autres produits exceptionnels	-6	-
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	-	-
TOTAL	-6	-

4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2024	Montant 2023
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire	-3 910	-6 083
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	-	-
(C) Impôt du afférent aux exercices antérieurs	-72 694	35
(A+B+C) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice	-76 604	-6 048
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	-	-
Reprises de provisions a caractère d'impôt sur les bénéfices	120 000	-
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE	43 396	-6 048

4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	Montant 2024	Montant 2023
Techniciens de banque	20	19
Cadres	78	78
TOTAL	98	97